



STRUCTURER LES
CONDITIONS
D'UN EQUILIBRE
URBAIN-RURAL

GRILLES DE SELECTION DES PROJETS

GRUPE D'ACTION LOCALE LEADER
« DE GARRIGUES EN COSTIÈRES » POUR LA PÉRIODE 2014-2020

VERSION du 30.03.2017



Grille de sélection des projets de la **Fiche action n°4 : Usages et pratiques de proximité**

	PRINCIPES DE SELECTION	CRITÈRES DE SELECTION	POINTS
Principes relatifs à l'approche LEADER	Partenariat public privé et mise en réseau dans l'élaboration et la réalisation du projet (opération)	Le projet repose sur une démarche partenariale	1
		Le projet permet la création de nouveaux partenariats et associe la société civile durant son élaboration	3
		La vie du projet s'appuie sur un partenariat durable	5
	Inscription - contribution dans une autre stratégie Locale de développement et/ou un autre plan d'action	Le projet s'inscrit uniquement dans la stratégie du GAL	3
		Le projet s'inscrit dans plusieurs stratégies dont celle du GAL	5
	Action multisectorielle: différentes vocations et incidences du projet sur le territoire: social, économique, alimentaire....	le projet répond à une seule vocation, un seul objectif	3
		le projet repose sur une approche transversale, contribue à plusieurs objectifs	5
	Innovation et capitalisation: opération nouvelle sur le territoire (opération pilote, réponse à un service manquant, NTIC...) et formalisation des méthodes et démarches de mise en œuvre	Le projet contribue à la création d'un usage/service nouveau pour le territoire	1
		Le projet apporte une innovation pour le territoire (méthode, support, acteurs...)	3
		Le projet présente un caractère expérimental/pilote transférable et/ou une valorisation de la démarche	5
		Respect principes LEADER	/20
	Principes transversaux relatifs à la stratégie locale de développement : contribuer à l'équilibre urbain-rural	Lisibilité et appropriation par la population	Le projet permet le développement de la connaissance
Le projet propose des outils de diffusion et de médiation de la connaissance			5
Mutualisation des usages (équipements, outils et services)		Le projet répond à un seul usage	3
		Le projet répond à plusieurs usages	5
Mixité et rencontre des populations (urbain-rural, intergénérationnel, diversité sociale...)		Le projet s'adresse à un seul public	1
		Le projet s'adresse à un public varié	3
		Le projet permet la rencontre entre populations urbaines et rurales	5
Rayonnement / envergure du projet sur le territoire du GAL et en dehors		Le projet est de portée communale	3
		Le projet est de portée supra communale	5
		Adéquation stratégie du GAL	/20

	PRINCIPES DE SELECTION	CRITÈRES DE SELECTION	POINTS	
Principes relatifs aux projets relevant de l'axe 4 « usages et pratiques de proximité »	Lisibilité et communication	Le projet permet de mieux connaître les initiatives existantes	3	
		Le projet est complémentaire des initiatives existantes et permet de les valoriser	5	
	Citoyenneté et vivre ensemble	Le projet s'adresse à différents publics, populations	1	
		Le projet mobilise les différents usagers en amont de sa réalisation	3	
		Le projet s'appuie sur une implication des usagers dans son mode de fonctionnement	5	
	Proximité et déplacements	La localisation du projet permet de limiter les déplacements en voiture individuelle	1	
		Le porteur de projet intègre et valorise une démarche pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle (horaires de bus, possibilités de covoiturage, itinéraires cyclables...)	3	
		Le projet incite à des modes de déplacement alternatifs en proposant des équipements sur place (parc à vélo par exemple)	5	
	Sensibilisation et animation	Le projet permet de sensibiliser le public à de nouvelles pratiques.	3	
		Le projet propose des moyens humains d'animation pour sensibiliser les publics à de nouvelles pratiques.	5	
		Adéquation Axe 4		/20
		NOTE TOTALE		/20

Note minimale pour sélectionner un projet : 14/20